

ATTESTATION D'ENTRETIEN PÉDAGOGIQUE
POUR UNE RÉINSCRIPTION EN 2026-2027

L'entretien pédagogique s'inscrit dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences actuellement en vigueur à l'université Paris 8. L'article 6 prévoit ainsi qu'en master, « la durée des études est de deux ans. L'étudiant.e peut s'inscrire trois années consécutives sans conditions particulières. Il peut ainsi s'inscrire deux années en M1 et une année en M2 ou une année en M1 et deux années en M2. A partir d'une quatrième année (ou d'une troisième année si l'étudiant a rejoint la formation par une admission directe en M2), il doit s'entretenir avec le responsable de formation et obtenir son accord. La décision est notifiée sur une attestation transmise au service de scolarité lors de la réinscription ».

* * * * *

N° d'étudiant. e :

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

Inscription en 2025-2026 en : ☐ M1 ☐ M2 ☐ AJAC M1/M2

Intitulé de la formation :

Code étape :

Composante :

En vue de sa réinscription pour une -ème année consécutive dans le même diplôme en 2026-2027, je soussigné. e, enseignant. e responsable de ce diplôme, certifie que l'étudiant. e a été reçu. e lors d'un entretien pédagogique préalable.

Avis du ou de la responsable de la formation :

☐ Favorable

☐ Défavorable ; Motif :

Date de l'entretien et de la remise de l'attestation : 2026

Signature de l'étudiant

Signature du ou de la responsable de la formation

Cachet du secrétariat

L'original de ce formulaire, dûment rempli et signé à l'issue de l'entretien, est remis à l'étudiant. e et doit être présenté lors des formalités administratives de réinscription.